

Une femme en loterie : [suite]

Autor(en): **Desprez, Adrien**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **24 (1886)**

Heft 27

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-189327>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Ne vignein fère la colletta po lo fond Vinquielériède ?

— N'ia pas moïan, se le repond ! on bateau à va-peu quasu tot nâovo, et lâi faut dza référè lo fond !

Et le volliavè rein bailli, po cein que le va pas soveint su lo lé, et que lè dou citoyeins, po avâi oquiè ontdù lâi espliquâ cein qu'ein irè, que lo vo vé derè ein dou mots.

Y'a grand teimps dè cein, y'arà ceinq ceints z'ans deveindro que veint, lè Suisses, qu'aviont oquiè à débrouilli avoué lè z'Autrichiens, sè sont bailli 'na vouistâie proutso dè Simpaque, dein lo canton dè Lutserna. Y'avâi dza grantenet que l'étiènt ein bizebille et ma fâi l'ont finit pè s'eimpogni. Vo sèdè coumeint cein va : on mot ein aminé on autro, et on est vito à sè trevougni. Don lè z'Autrichiens, qu'étiènt 'na beinda dâo diablio, aviont ti dâi grantès gâolès avoué on pequiat dè fai âo bet, et crâisivont la bayonnetta, que n'ïavâi pas moïan dé lè z'ap-protsi, et martsivont ein bataillon carrâ.

Quand lè Suisses lè vâyont arrevâ, volliont châtôt dessus à coup dè chatons ; mâ harte là ! Lè z'Autrichiens, avoué lâo grantès béclirès, lè z'arretâvont fran, et dè 'na poncenâie lè z'einfatâvont coumeint lè crapauds qu'on tràovè dein lè tsamp dè bliâ, tandi que lè dordons dâi Suisses ne lâo poivont rein. Y'ein avâi dza soixanta dâi nouïtro dè bas quand Vinquielériède, qu'étâi on solido luron, s'avancè su lo front dè bandièra et fâ :

— Aussi cousin dè ma fenna et dè mè z'einfants, kâ vé passâ l'arma à gautse. Veilli-vo, vé fère on perte îo foudrà vito vo z'einfatâ, et tapâ dru.

Adon Vinquielériède qu'étâi bon po châtôt, vu que l'avâi z'u on iadzo lo sécond prix à 'na fêta dè gymnastique pè Etsalleins, sèrecoulè dè trâi pas po preindrè se n'eimbriyâite, et rrrâo ! tè châtè su lè béclirès âi z'Autrichiens po lè fère totsi que bas, et à l'avi que le sont avau, lè Suisses s'einfantont pè cllia portetta, et bredin, bredâ, sè mettont à rollhî que ti clliao que n'ont pas pu décampâ ont étâ éterti.

Ma fâi lo pourro diablio dè Vinquielériède a étâ éclliaffâ coumeint on foncet et lè Suisses, coumeint dè justo, qu'ont gâgni la bataille, ont du fère onna peinchon à sa véva et à sè z'einfants.

Ora, vouaiquîè l'affèrè : se revegnâi onna guierra per tsî no, tsacon farâi coumeint li ; et cllia colletta que l'ont fé, c'est po avâi cauquîè centimes dè coté po se per hasâ cauquon dévessâi châtôt su dâi béclirès.

Les herbes de la St-Jean.

Lorsque quelqu'un veut vous faire comprendre qu'il a eu recours à tous les moyens possibles pour arriver à un résultat, pour arranger une affaire, pour vaincre une difficulté, il vous dit souvent : « *J'ai employé toutes les herbes de la St-Jean.* »

Nombre de personnes ont entendu cent et cent fois cette locution populaire sans se demander peut-être quelle est son origine. Eh ! bien, elle se dit par allusion à l'idée qu'on avait autrefois et qui persiste encore dans certaines contrées, que les herbes cueillies à la St-Jean avaient des vertus merveilleuses. A Marseille, la foire de la St-Jean est restée légendaire

et, pendant 3 jours, attire une affluence considérable. La ménagère sait, qu'à côté des autres articles de commerce, elle a là une occasion unique de se procurer certaines plantes utiles, les « bonnes herbes de la St-Jean ».

Elles sont nombreuses, les plantes ainsi qualifiées. Il suffit de citer le tilleul, la menthe, le serpolet, le romarin, le thym, la marjolaine, la lavande, la camomille, le genièvre, l'absinthe, le millepertuis, les feuilles d'oranger, la verveine, la sauge, la melisse ou citronnelle, etc., etc.

Fête grecque. — Beau-séjour est vraiment transformé. Sur toutes les terrasses, derrière tous les massifs, sur tous les replis de terrain, apparaissent de coquettes constructions. De nombreuses statues, d'une blancheur de neige, se détachent gracieusement dans le feuillage. Des fils courent d'arbre en arbre, de mât en mât, avec leurs longues et capricieuses chaînes de lanternes vénitiennes aux mille couleurs. Au centre, s'élève la belle façade du Parthénon, préparée pour le grand feu d'artifice.

A l'extrémité orientale de la *rue des Miracles* et à côté de tant de curiosités, on remarque la grande loge de *Rhomâides*, avec ses gradins pouvant recevoir une foule immense de spectateurs. On n'oubliera pas de s'y procurer, au prix de 20 centimes, une intéressante brochure que chacun voudra conserver comme un souvenir de toutes les merveilles qui seront offertes à ses regards dans cette mystérieuse enceinte.

UNE FEMME EN LOTERIE

IV

— Oh ! mon Dieu, d'une façon bien simple, répliqua Miss Addah Sturge en jouant négligemment avec la plume de son chapeau. Je ne vous dirai pas que je vous assignerai devant le juge de New-York ; qu'en cas d'absence de votre part, je me ferai autoriser à porter votre nom ; que cenom, je le trainerai dans la boue et dans le ruisseau : de semblables actes ne sont pas de mon goût, et d'ailleurs ils vous laisseraient indifférent. J'ai à ma portée une ressource plus simple et plus efficace. Je vais écrire aux quatre-vingt-dix-neuf prétendants évincés par vous, en leur rappelant l'engagement d'honneur qu'ils ont pris ; vous les verrez aussitôt accourir : ils arriveront au fond de ce désert, ils vous suivront jusqu'au bout du monde si vous avez envie de vous enfuir, toujours sur vos pas, comme les furies d'Oreste, en vous répétant de leur voix terrible : le mariage ou la mort !

— Mais enfin, madame, vous avez donc bien envie d'un époux pour me tourmenter ainsi ?

Miss Addah Sturge leva les épaules, d'une façon qui voulait dire : Pauvre fou !

— Mais vous ne savez donc pas que tous les prétendants auxquels le sort vous a préféré se mettraient à genoux pour me voir arriver chez eux ; que quelques-uns vous offrent la moitié des cent mille dollars si vous voulez me rendre ma liberté !

— Acceptez, madame, acceptez, s'écria sir Adams en tendant les mains en forme de supplication.

— Non pas ; je ne le veux ni pour vous ni pour moi : pour vous, parce que je suis votre débitrice et que je tiens à m'acquitter complètement. . .

— Je vous donne quittance de la somme et de la per-

sonne, se hâta d'interrompre sir Adams : voulez-vous que je vous la signe immédiatement ?

— Pour moi, continua la jeune femme, sans relever ce que cette interruption pouvait avoir de peu galant, parce que votre refus donnerait certainement à gloser sur mon compte et me ferait une singulière réputation. Une femme jeune et jolie (tout le monde le dit du moins) et possédant une dot de cent mille dollars refusée par celui à qui elle apporte son nom et sa fortune ! Cela semblerait peu naturel et ne pourrait s'expliquer qu'à mon désavantage.

— Mais, madame, je vous répète que j'ai la société en exécration, surtout celle des femmes et par conséquent le mariage.

— Ne vous emportez pas, monsieur, il est des remèdes aux situations les plus désespérées. Je n'en vois qu'une application à la nôtre : nous irons devant le juge d'O-maha, qui est la ville la plus voisine d'ici, et il décidera si, oui ou non, de par la loi, vous êtes forcé de m'épouser. Si vous ne l'êtes pas, nous reprenons chacun notre liberté, mon amour-propre et ma conscience sont en repos. Si vous l'êtes...

— Eh bien ? demanda anxieusement sir Adams

— Eh bien, nous nous marions, et le lendemain nous allons faire une promenade de plaisir à Chicago, où il suffit d'une heure pour divorcer... Avouez que je suis bonne, et que vous êtes un ingrat de ne pas tomber à mes genoux, ajouta-t-elle en voyant le sourire de satisfaction que ses dernières paroles avaient fait venir sur la figure de sir Adams.

Pour toute réponse, celui-ci fit entendre un sourd grognement, dont il eût été difficile de préciser le sens.

— Mais, continua Miss Addah, vous voilà forcé de me donner l'hospitalité pendant huit jours ; c'est seulement la semaine prochaine que passera la diligence, et je n'ai pas vu dans le voisinage d'hôtel où je puisse me réfugier.

Sir Adams fit la grimace d'un ours pris au piège.

— D'ailleurs je ne serai ni difficile ni gênante, et tout à l'heure, en vous attendant, j'ai déjà procédé à mon installation.

Et témoignant toujours le même sans-gêne, la même liberté d'allure, elle conduisit son amphitryon dans la pièce qu'elle venait d'arranger ; celui-ci resta tout surpris devant ce petit coin qui rappelait la vie civilisée.

— Ne vous inquiétez pas de moi, je n'ai besoin de rien, continua Miss Addah ; mais comme sur ma route je n'ai trouvé ni buffet ni restaurant, je suis en proie à une faim dévorante.

Sir Adams, avec ses mouvements d'ours en cage, ses grognements qui lui permettaient d'exprimer d'une façon discrète son ennui et sa déconvenue, la conduisit dans la pièce destinée à prendre le repas. La table était justement mise pour le dîner : des assiettes ébréchées, des fourchettes en fer, des gobelets en bois y étaient posés sans ordre ; au milieu, un plat de venaison appétissant seulement pour des estomacs affamés, des tranches de viande salée, des légumes et des fruits desséchés, le tout arrosé par l'eau de la source renfermée dans un vase des plus simples.

— On se croirait chez Delmonico, s'écria Miss Addah en prenant place sur le banc, qu'il était impossible de confondre avec les moelleux coussins du restaurant à la mode de New-York.

Ce mot avait amené un sourire sur les lèvres de sir Adams, probablement en lui rappelant des souvenirs agréables.

— Franchement, continua-t-elle, Delmonico obtiendrait un succès énorme en servant un repas dans le genre de celui-ci, et qu'on appellerait le repas des prairies. Le cabinet serait orné de la même façon, les plats

seraient identiques ; par exemple, après le dessert, il serait permis de demander des suppléments. La première fois que je verrai Delmonico, je lui donnerai cette idée.

(A suivre.)

Réponses et questions.

Nous avons commis une erreur en indiquant les noms des personnes qui ont résolu le problème posé dans le *Conteur* du 19 juin. A ces noms il faut ajouter ceux de Messieurs Marti Del et Roorda, Lausanne ; Beroud et Duparc, Genève ; L'Eplattenier, Môtiers ; Braillard, Verrières ; E. Crinsoz, St-Gall ; Cercle de la Reine Berthe, Payerne ; E. Cherix et Jacot, Bex.

Problème.

J'ai un certain nombre de pièces de cinq francs que je veux arranger en carré ; mais il m'en manque vingt-huit pour compléter mon carré. Si je diminue d'une unité le nombre des pièces de chaque côté, il me reste une pièce. Combien ai-je de pièces ?

Prime : Un jeu.

Petits pois à la bourgeoise. — Faites un roux blanc léger, mettez-y les pois ; quand ils sont bien revenus, vous les mouillez à l'eau bouillante ; ajoutez sel, poivre, quatre oignons, un bouquet de persil et ciboules ; laissez-les réduire en cuisant ; lorsque les pois sont cuits, et au moment de les servir, joignez-y une liaison de trois jaunes d'œufs. Ne les laissez pas bouillir avec la liaison, de crainte qu'elle ne tourne.

Dans une petite commune de la Seine-Inférieure, près de Rouen, on lit sur la porte du cimetière :

« Par décision du conseil municipal, on n'enterre ici que les *morts qui vivent* dans la commune. »

Un Genevois, valet de chambre dans une riche famille de Paris, et très vaniteux de l'immense fortune de ses maîtres, écrivait à ses parents pour leur dépeindre toutes les splendeurs dont il était entouré :

« Enfin, disait-il en terminant, imaginez-vous qu'ici tout est en argent, même les marmites de fer ! »

Un chasseur parisien aperçoit une bande de canards sur les bords de l'Oise. Il les prend naturellement pour une bande de canards sauvages.

D'un coup de feu, il culbute le premier canard.

Un paysan se dresse sur l'autre rive, le propriétaire des canards, sans doute. Le chasseur comprend son erreur et lui jette une pièce de cent sous.

Deuxième coup de feu, deuxième canard sur le flanc, deuxième pièce de cent sous.

Le chasseur, que le jeu amuse, demande au paysan :

— Peut-on continuer au même prix ?

— A votre aise, m'sieu ; seulement j'vas vous dire : les canards sont point à moué !

L. MONNET.

HOTEL DES NEGOCIANTS

Place Cornavin, 19, à la descente de la Gare.

F. DUC, propriétaire

GENÈVE

Cuisine soignée, prix modérés.

LAUSANNE. — IMP. GUILLOUD-HOWARD & Cie.